



communiqué

No. 119

Le 21 août 1984

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

SIGNE DE NOUVEAUX ACCORDS SUR LES TRANSPORTS

AERIENS AVEC LES ETATS-UNIS

Le ministre du Commerce extérieur, Francis Fox, a signé aujourd'hui deux nouveaux accords sur les transports aériens entre le Canada et les Etats-Unis.

Le premier de ces accords vise à établir à titre expérimental un programme de services aériens transfrontières à Mirabel. Les transporteurs du Canada et des Etats-Unis pourront organiser de nouveaux services aériens depuis Mirabel à destination de villes importantes des Etats-Unis et ils en profiteront pour instaurer de nouveaux concepts en matière de tarification et de service. Ce faisant, ils mettront à la disposition des consommateurs de nouvelles possibilités, particulièrement en ce qui concerne les destinations plus populaires auprès des vacanciers.

C'est d'ailleurs à ce chapitre que la libéralisation du transport aérien telle qu'annoncée par le ministre des Transports en juin 1984 sera sans doute la plus appréciée. En effet, les vacanciers québécois seront en mesure de s'envoler vers leurs destinations favorites, que ce soit la côte est des Etats-Unis l'été, ou les plages ensoleillées de la Floride l'hiver. Ayant pour seule contrainte les aéroports exclus expressément par l'entente, (Boston, New York, San Francisco, Seattle, Miami et Chicago), les transporteurs pourront maintenant offrir des envolées depuis Mirabel aux prix qu'ils désirent vers n'importe quelle destination aux Etats-Unis.

...2